



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0239

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Part-Dieu - Déconstruction de l'immeuble B10 place Charles Béraudier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0239**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Part-Dieu - Déconstruction de l'immeuble B10 place Charles Béraudier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet Lyon Part-Dieu, par délibération n° 2011-2461 du 12 septembre 2011, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé l'acquisition de l'immeuble B10, place Charles Béraudier à Lyon 3°, en vue de sa démolition.

L'immeuble B10, situé en sortie de gare ferroviaire, est en effet destiné à la démolition, nécessaire à l'agrandissement et au réaménagement de la Place Béraudier permettant de donner plus d'espace et de visibilité à la gare et au pôle d'échange multimodal. Le bâtiment doit être intégralement démoli à l'exclusion du sous-sol et de la galerie métro implantée en partie sous le bâtiment. Par délibération n° 2014-4501 du 13 janvier 2014, le Conseil a validé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour la déconstruction du bâtiment pour un montant de 3 050 000 € TTC.

Un désamiantage et une déconstruction sélective de l'intérieur du bâtiment ont été réalisés en préalable aux travaux de démolition. Des diagnostics complémentaires ont révélé la présence d'un enduit amianté dans les étages, au rez-de-chaussée et en sous-sol du bâtiment (cette partie étant conservée).

Une partie du mur des escaliers donnant accès au sous-sol devant être démolie en décembre 2014, ces travaux de désamiantage supplémentaires ont été intégrés dans le marché de démolition qui a été notifié en septembre 2014. En outre, dans le cadre de la coordination réalisée par la mission Part-Dieu avec TCL, Keolis et les bus du Rhône, des travaux provisoires d'aménagement de quais et de dépose d'abris bus ont été réalisés dans l'opération.

Par ailleurs, un projet de requalification de la place Charles Béraudier est porté par la SPL Part-Dieu. Cependant, afin de pouvoir faire face à des aléas de calendrier, une tranche conditionnelle relative à des aménagements provisoires est prévue dans le présent marché.

Le montant individualisé précédemment s'avère donc insuffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses de l'opération compte tenu des surcoûts essentiellement liés à une présence d'amiante plus importante que prévue par les diagnostics initiaux.

Afin de conduire à son terme l'opération de démolition, un complément d'individualisation d'autorisation de programme est nécessaire pour un montant de 260 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme complémentaire de la déconstruction de l'immeuble B10 à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 260 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 260 000 € TTC en 2015 sur l'opération n° 0P06O2572.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 14 078 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.